



## COMMUNIQUE DE PRESSE

13 mars 2020

### Lignes directrices pour la garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Le Président de la République a annoncé hier que « *dès lundi et jusqu'à nouvel ordre, les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et universités seront fermés [...]* Un service de garde sera mis en place région par région, nous trouverons les bonnes solutions pour qu'en effet, les personnes indispensables à la gestion de la crise sanitaire puissent faire garder leurs enfants et continuer d'aller au travail pour vous protéger et vous soigner ».

Liste des catégories des professionnels concernés :

- **tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés** : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé.
- **tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, résidences autonomes, EHPAD, USLD, foyers vie, IME, IEM, MAS, FAM, SSIAD, MECS, ITEP, SAMSAH, SAVS, IMPRO, SESSAD, ESAT, SAAD, SPASAD, CSAPA, CAARUD.
- **les professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, kinésithérapeutes, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées.
- **les personnels, chargés de la gestion de l'épidémie**, des agences régionales de santé (ARS) et des préfetures.

Le Ministère de l'Éducation Nationale accueillera les enfants des professionnels **qui n'ont pas d'autre solution de garde scolarisés** à l'école maternelle, primaire et au collège dans les lieux de scolarisation habituels.

Ces modalités pourront être adaptées par la suite par les recteurs, en lien avec les Agences Régionales de Santé, de manière à favoriser la cohérence pédagogique des groupes d'élèves (qui ne devront pas dépasser 8 à 10 élèves par classe).

#### CONTACTS PRESSE

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE LA COMMUNICATION – 05.53.77.61.92  
pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr – [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)

Rejoignez-nous sur Twitter : [@Prefet47](https://twitter.com/Prefet47) et Facebook : [Préfète de Lot-et-Garonne](https://www.facebook.com/PrefeteLot-et-Garonne)

**Cet accueil s'organisera dès lundi 16 mars au matin. Les parents concernés devront, dans la mesure du possible, informer les services de l'Éducation nationale en Lot-et-Garonne au : 05.53.67.70.99 ou par mail : [accueilmed47@ac-bordeaux.fr](mailto:accueilmed47@ac-bordeaux.fr)**

En ce qui concerne la prise en charge des enfants de 0 à 3 ans, les crèches hospitalières restent ouvertes et devront adapter leurs organisations pour fonctionner par petits groupes d'enfants accueillis.

L'accueil des enfants des personnels qui ne relèvent pas des crèches hospitalières sera organisé par le conseil départemental. Ce dispositif sera mis en œuvre au plus tard mercredi 18 mars 2020. Les parents concernés doivent se signaler à leur structure d'accueil habituelle avant lundi 16 mars 16h00.

**CONTACTS PRESSE**

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE LA COMMUNICATION – 05.53.77.61.92  
pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr – [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)**

**Rejoignez-nous sur Twitter : [@Prefet47](https://twitter.com/Prefet47) et Facebook : [Préfète de Lot-et-Garonne](#)**